



## **Octobre 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal**

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de sa séance du 7 octobre 2024 et dans le cadre de la réfection de la Maison Hildebrand, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le CFC 273.3 menuiserie intérieur à l'entreprise DUAY SA.
- Lors de sa séance du 7 octobre 2024 et dans le cadre de la réfection de la Maison Hildebrand, le Conseil municipal a décidé d'adjuger le CFC 258 agencement de cuisine à l'entreprise UDRY Cuisines SA.
- Lors de sa séance du 14 octobre 2024 et à la patinoire, le Conseil municipal a adjugé les travaux pour le remplacement des plexiglass de protection à l'entreprise LA PATI et le mandat pour les différentes analyses à l'entreprise ATN Diffusion;
- Dans le cadre des élections du 13 octobre 2024 au Conseil municipal pour la législature 2025-2028, lors de sa séance du 14 octobre 2024 et sur la base des art. 198 et ss. de la loi cantonale sur les droits politiques (LcDP) ont été proclamés élus :

M. Fabrice THETAZ, 1'576 suffrages;  
M. Arnaud DUBOIS, 1'434 suffrages;  
M. Fabien GIRARD, 1322 suffrages;  
Mme Catherine NANCHEN, 1237 suffrages;  
Mme Aferdita BOGIQI, 950 suffrages;  
M. Guillaume SONNATI, 866 suffrages;  
Mme Karine BRESSAN CESCATO, 782 suffrages (après tirage au sort);  
M. Joël PASQUIER, 758 suffrages;  
M. Pierre CONTAT, 727 suffrages.

- Dans le cadre de l'élection du 13 octobre 2024 à la fonction de vice-juge pour la législature 2025-2028, lors de sa séance du 14 octobre 2024 et en vertu de l'art. 199 et ss LcDP, le Conseil municipal a déclaré M. Corrado PANZICA, élu vice-Juge de la Commune de Monthey;
- Lors de sa séance du 14 octobre 2024, le Conseil municipal a pris acte de la démission, avec effet immédiat, de M. Denis MARET comme conseiller général selon son courriel du 10 octobre 2024 et, dès lors, il a proclamé élu conseiller général M. Jean-Pascal REY, en remplacement du conseiller général précité, soit le premier des viennent-ensuite des élections du 16 novembre 2020 au Conseil général sur la liste "Le Centre" en précisant que l'entrée en fonction est effective dès ce jour et sera valable pour la fin de la période administrative 2021-2024;

- Lors de sa séance du 14 octobre 2024 et en vertu de l'art. 205 LcDP, le Conseil municipal a délivré à M. Daniele MAGURANO une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, le bar "POP ART CAFE.
- Lors de sa séance du 28 octobre 2024 et dans le cadre de la construction du "Mabillon V", le Conseil municipal a adjugé le mandat pour le CFC 281.6 carrelage & faïence à l'entreprise FREEHNER & FILS SA;
- Lors de sa séance du 28 octobre 2024 et dans le cadre de l'itinéraire régional Valais E-bike, le Conseil municipal a validé le principe de créer la portion de l'itinéraire sur la Commune de Monthey.

Établi et publié le 8 novembre 2024